

**Extrait de la littérature de ce temps : contenant ce qu'il y a de plus curieux dans les Journaux de France**

**1.1755,4**

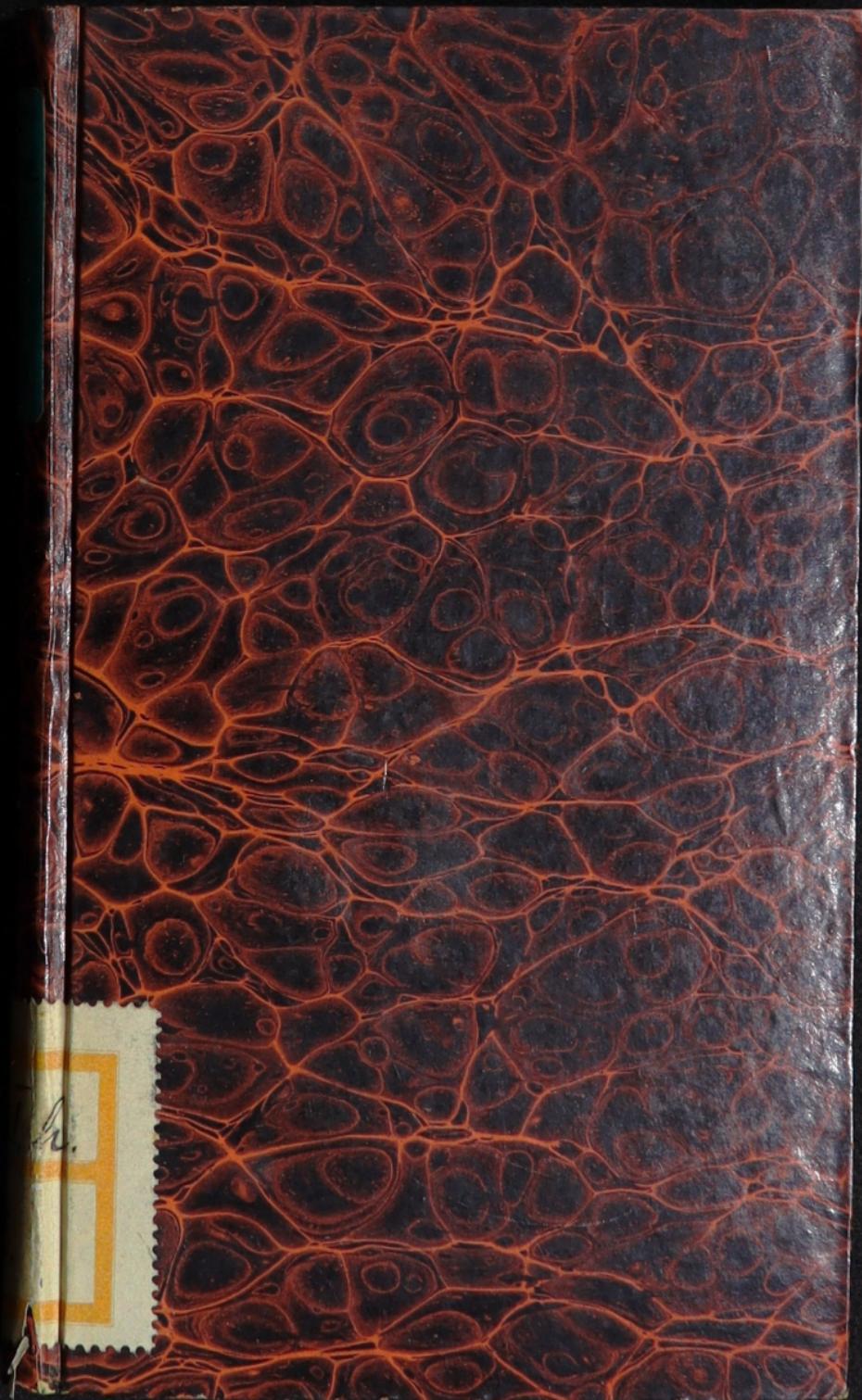
A Mersebourg: Chez Laitenberger, MDCCCLV

<https://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn1767194811>

Band (Zeitschrift)

Freier  Zugang

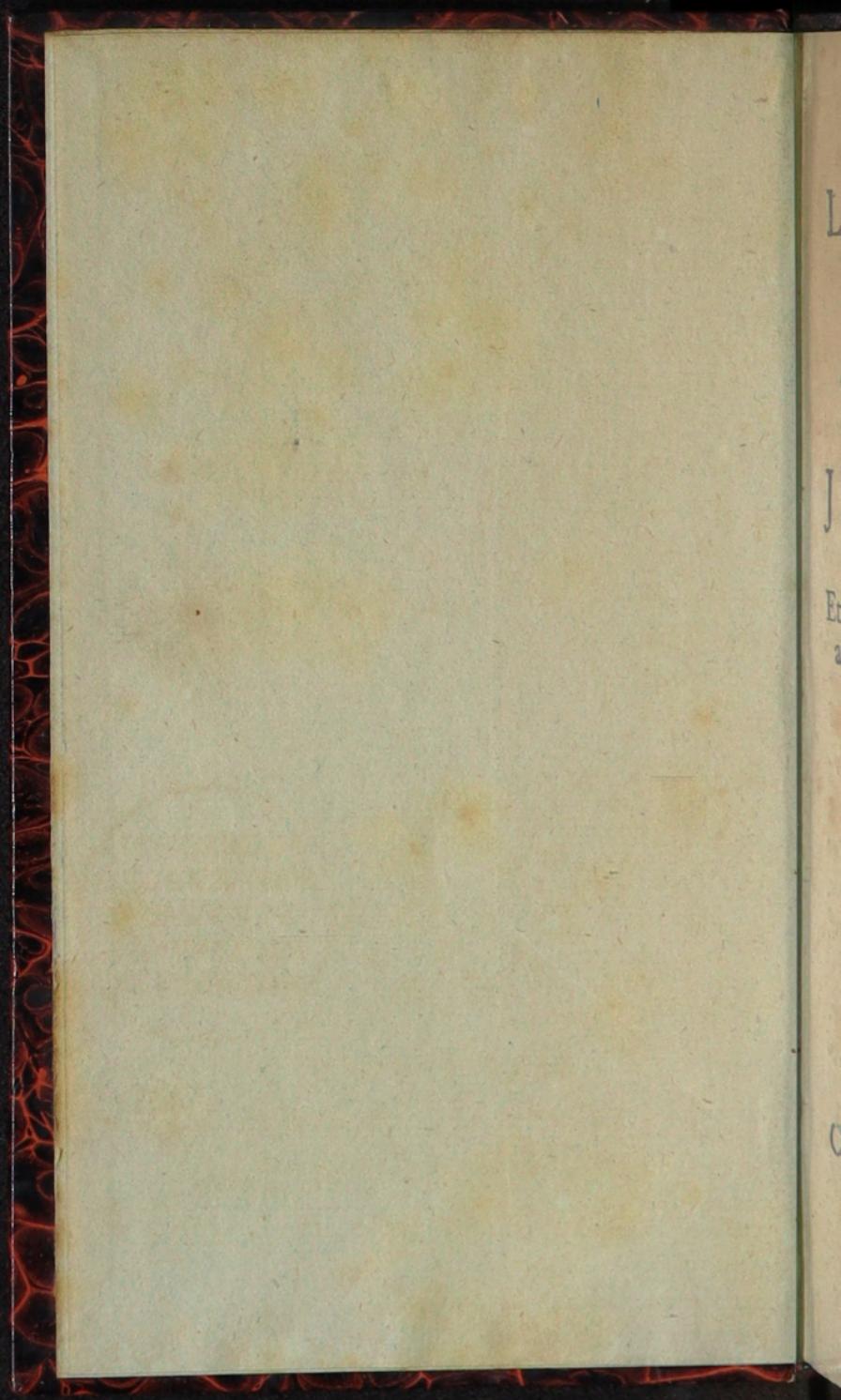




AfTh

250





gou  
plu-  
voir  
de  
sont  
peut  
fur  
les  
phe  
au-  
Et  
autre  
de  
autre  
ont  
quelque  
reputation  
en  
alle  
magn  
de  
France  
Et de plus interessant dans les  
autres ouvrages periodiques, qui  
ont quelque reputation  
EN ALLEMAGNE.

EXTRAIT  
DE LA  
LITTERATURE  
DE CE TEMS  
CONTENANT  
Ce qu'il y a de plus curieux  
DANS LES  
JOURNAUX  
DE FRANCE

---

TOM. I.

*Quatrieme Partie.*



A MERSEBOURG,  
Chez Laitenberg, Imprimeur du  
Chapitre Royale M DCC LV.





I.

L'AMBASSADRICE ET SES  
DROITS, par Mr. MOSER  
*Conseiller de la Cour de la Serenissime  
Maison de HESSE HOMBOURG.  
Berlin, chez Etienne de Bourdeaux,  
1754. in 12. pp. 184.*

(Bibliothèque Germanique Tome qua-  
torzième, Seconde Partie. pag. 352.  
Amsterdam 1754.)

Il reste encore des sujets neufs  
dans les Sciences, & celui-ci en  
est un en Politique. On ne sçauroit  
deviner pourquoi cette matière a  
été negligée par d'habiles Auteurs,  
qui auroient eu des occasions tou-  
tes naturelles de la traitter. *Hugues  
Grotius, le Père du Droit des Gens,*  
Am-

Ambassadeur lui-même à la Cour de France, & Epoux d'une femme à laquelle il avoit les dernières obligations, ne fait aucune mention des Ambassadrices dans son Traité du Droit de la Guerre & de la Paix. Mr. de Wicquefort dans son Ambassadeur a fait quelques Remarques Historiques sur cette matière; mais ces Remarques sont en très petit nombre, & fort imparfaites. Mr. Moser, Père de l'Auteur du petit Traité que nous annonçons, a parlé en passant des Ambassadrices dans son Ouvrage Allemand des Principes du Droit des Gens. Ainsi Mr. Moser le Fils revendique l'avantage d'être le premier qui ait traité cette matière, en rassemblant les particularités qui la concernent, & en les rapportant à des règles certaines, & conformes aux Loix & à l'analogie du Droit des Gens. C'est ce qu'il a executé avec beaucoup d'ordre & d'agrement.

Ce

Ce Traité est divisé en 15 Chapitres, qui traittent 1. De l'origine du titre d'Ambassadrice, & des Dames qui ont été revêtues d'Ambassades. 2. Du ceremonial des Cours de l'Europe à l'égard des Ambassadrices en général. 3. Du voyage, de l'arrivée, & de la reception de l'Ambassadrice. 4. De sa présentation à la Cour. 5. De l'Audience publique de l'Ambassadrice. 6. Des droits & des prerogatives de l'Ambassadrice à l'égard des assemblées & des divertissements à la Cour de sa résidence. 7. Des visites & du ceremonial d'une Ambassadrice à l'égard des autres Ambassadeurs & de leurs Épouses. 8. Des visites, du ceremonial, & des disputes de rang d'une Ambassadrice avec d'autres personnes de distinction de l'un & de l'autre sexe. 9. De quelques autres prerogatives des Ambassadrices. 10. Du respect & de l'inviolabilité de la personne de l'Ambassadrice. 11. Des droits & des devoirs de l'Ambassadrice

Q 2

drice

drice touchant la Religion & son exercice. 12. De la conduite de l' Ambassadrice à l'égard des affaires. 13. De l'accouchement de l' Ambassadrice pendant l' Ambassade, & des ceremones usitées en quelques Cours. 14. Des presens faits à l' Ambassadrice à l'occasion de sa résidence. 15. Enfin des droits de l' Ambassadrice après la mort de l' Ambassadeur son Epoux.

On a commencé sous le Pape Sixte V. à donner le titre *Italien d' Ambassadrice* aux Femmes des Ambassadeurs en faveur de celle du Comte d' Olivarès, l'un des plus grands Seigneurs d' Espagne, & Ambassadeur d'obéissance à Rome. Elle y accoucha de son premier fils, qui devint après Duc d' Olivares, & Premier-Ministre sous le Règne de Philippe IV. Roi d' Espagne; & l' Ambassadeur ayant donné une superbe Fête à cette occasion, il nefut plus question

question à *Rome* que de Madame l'Ambassadrice. Ce titre est demeuré affecté depuis ce tems-là aux Femmes des Ambassadeurs, & l'usage s'en est introduit dans les autres Cours.

L'Histoire nous fournit divers exemples de Dames illustres par les talens qu'elles ont eu pour le maniement des affaires publiques, & de quelques-unes qui ont même été formellement employées dans des Negociations importantes. Cependant à la rigueur il n'y en a qu'une seule qu'on ait véritablement qualifiée du titre d'Ambassadrice avec tous les droits de ce caractère. C'est la Marechale de *Guebriant*, qui fut nommée en cette qualité l'an 1646, pour paroître avec plus d'éclat à la suite de la Princesse *MARIE LOUISE de Mantouë*, Epouse d'*ULADISLAS, Roi de Pologne*. Mr.

Le

*Le Laboureur* a donné dans un assez gros volume le récit du voyage de cette Reine, où il rapporte des particularités fort considérables des honneurs que la Marechale exigea de la Reine, & de ceux qu'elle obtint en effet, tant à la suite de cette Princesse qu'à son retour en *Hongrie*, en *Allemagne*, & en *Italie*, où elle voulut outrer les prerogatives attachées à son caractère d'Ambassadrice. Madame *de Guebriant* avoit de l'esprit, mais beaucoup moins qu'elle ne s'en faisoit accroire. Elle avoit d'ailleurs de très grandes foiblesse, qui deshonororoient le rang où elle avoit été élevée. Elle mourut en 1654, pendant la négociation de la *Paix des Pyrénées*. Elle étoit nommée pour être première-Dame d'honneur de la Reine-Infante, **MARIE THERÈSE**.

A ces exemples Mr. *Moser* voudroit joindre celui de la Comtesse *de Konigsmarck*, envoyée par le Roi **Au-**

AUGUSTE à CHARLES XII; mais comme elle ne fut revêtuë d'aucun caractère, & n'eut pas même audience du Monarque Suedois, il ne paroît pas qu'on puisse la mettre en ligne de compte.

Les Cours de l'Europe ne sont point uniformes dans ce qu'elles pensent des *Ambassadrices*, car il y en a qui n'en reconnoissent point; d'autres qui leur accordent les droits de l'*inviolabilité*, mais sans aucun ceremonial; d'autres enfin qui les rendent participantes des prerogatives dont jouissent les Ambassadeurs, jusques-là qu'elles leur assignent un rang de preference, & des marques particulières d'honneur.

En Allemagne surtout à la Cour Impériale, les femmes d'Ambassadeurs ne sont point appellées *Ambassadrices*, ni traitées comme telles. C'est ce qui engagea Madame de Lionne, qui accompagnoit son Mari

Q 4 dans

dans le voyage de *Francfort* à la Diète de l'Élection de l'Empereur **LEOPOLD**, à n'entrer dans aucune Cour *Allemande*, pour s'épargner la mortification de n'y être pas reçue sur le pied d'*Ambassadrice*.

A la Cour d'*Angleterre* le titre d'*Ambassadrice* est reconnu, mais on n'y attache pas autant d'honneurs que dans d'autres Cours. La *France* est de toutes les Cours celle qui fait le plus de cas des *Ambassadrices*. Elle leur a non seulement accordé un Ceremonial réglé, mais elle a encore étendu leurs prerogatives beaucoup plus loin qu'aucune autre Cour de l'*Europe*. Cela est digne de la politesse galante dont cette Nation s'est toujours piquée. La Cour d'*Espagne* se règle presque en tout à cet égard sur celle de *France*.

En *Italie* & en *Suede* on rend aux *Ambassadrices* tous les honneurs affectés au caractère d'*Ambassadeur*. Enfin les Etats des Provinces Unies

Unies de *Hollande* reconnoissent également le titre, les droits & les prerogatives d'une *Ambassadrice*, quoique la forme du Gouvernement ne permette pas le Ceremonial qui est ailleurs en usage.

Le reste de ce Livre consiste en details, qu'on sera bien aise de lire soi-même, & qui vu la brieveté de l'Ouvrage, ne demandent que fort peu de tems pour être puisés à la source.

\* \* \* \* \*

## II.

*Traité de Physique & d'Histoire Naturelles, par M. Deslandes, de l'Academie de Berlin.*

(*Lettres sur quelques écrits de ce tems.*  
Tom. X. A Nancy. 1753.)

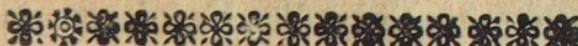
**D**ans la trop longue & trop célèbre dispute, si les Sciences & les Arts ont plus contribué à

cor-

corrompre les mœurs qu'à les épurer, peu de personnes ont fait attention à un trait d'*histoire* dont M. *Deslandes* a orné son recueil. La Ville de *Norcia*, quoique soumise au Pape, forme une espèce de République dans le Duché de *Spolette* à vingt-cinq milles de Rome. Ses habitans n'obéissent à aucune loi qu'ils n'aient faite eux-mêmes. Une des principales, c'est que tout homme qui scçait lire ou écrire, ne peut posséder aucune charge dans la République. Ils sont persuadés que les Lettres sont dangereuses pour un Etat. Tous les procès à *Norcia* se décident par quatre Judges non Lettrés qui font toute la Magistrature de cette Ville. Si le docte discours de M. *Jean-Jacques Rousseau* eût été prononcé dans ce Sénat d'ignorans, quels applaudissemens n'y auroit-il point reçus? Reste à scçavoir si l'on est plus vertueux à *Norcia* qu'ailleurs.

II

Il est de l'intérêt de M. Rousseau de s'en informer. Les partisans de son système (s'il y en a) dévroient l'envoyer en Ambassade auprès de cette divine République.



III.

**EXTRAIT d'un Mémoire de M. Linnaeus, sur une espece de petits rats de Norvège, que les habitans croyent tomber du Ciel.**

(Journal Etranger Mai. Paris 1754.)

**L**a persuasion universelle, où l'on est en Norvège, qu'il y a dans ce pays certains petits animaux qui tombent des nues, a fait naître au savant Wormius l'idée d'expliquer, par des raisons probables, comment il peut tomber des rats des nues, ce qu'il a fait dans un ouvrage expres, qui a pour titre : *O lat Wormii Historia animalis, quod in Nor-*

*Norvegia a nubibus decidit, & sata ac  
 gramina, magno incolarum detimento,  
 celerrimè depascitur. Hafniæ, 1683. in-  
 4. 66. pag.* Depuis son tems aucun  
 naturaliste, n'etoit allé plus loin;  
 ou, pour mieux dire, n'etoit revenu  
 en deça: car avant d'examiner com-  
 ment il peut tomber des rats du ciel,  
 il eût été bon de s'assurer qu'il en  
 tornoit effectivement. C'est ce  
 que je me suis proposé de faire, dit  
 en substance M. Linnæus, & ce que  
 j'ai fait. Peut-être que mes rechér-  
 ches exciteront mes compatriotes  
 à en faire de nouvelles. Je vais, en  
 attendant, commencer par donner  
 les miennes. On désigne cette espe-  
 ce de rat en Zoologie par les noms  
 de *Mus cauda abrupta*, *corpore vulfo*,  
*nigro*, *maculato*. *Mus montanus*. *Schef-  
 ferri Lapponia*. p. 346. *Mus Norvva-  
 gicus*. *Wormii Monogr.* 6. *Mus Nor-  
 vagicus*, *vulgo Leming*. *Wormius in  
 musæo*. p. 322. *Ray*. *Synops. anima-  
 lium quadrupedum*. *Lemmus*. *Olai*  
m<sup>2</sup>nni

magni tabula terrarum septentrio-  
nalium. 18. c. 20. Je passe sous silen-  
ce les noms que Gesner, Ziegler,  
Johnston & d'autres leur on don-  
nés; car ces auteurs ont tiré leurs  
descriptions de ceux que je viens de  
citer.

Ce rat est un peu plus petit que le  
rat ordinaire, & à peu près gros  
comme une taupe; le fond de sa  
couleur est un jaune, tirant sur le  
brun, excepté au ventre où le ja-  
une est plus clair; le devant de sa tête  
est noir, de même que le dessus  
des épaules & des cuisses, & ses cô-  
tés sont tachetés; sa queue courte  
& velue est de couleur jaune, entre-  
mêlée de noir; il a une barbe com-  
me les autres rats, & cinq doigts à  
chaque pied; ses oreilles sont fort  
courtes; il a quatre dents devant,  
deux en haut & deux en bas, & à  
chaque côté de mâchoire trois mo-  
laires.

Cas

Ces rats demeurent dans les montagnes de la Lapponie, qui sont toutes perforées des trous qu'ils y font pour se loger. Chacun a le sien. Ils ne sont pas cœnobites. Ce n'est pas pourtant qu'ils soient farouches : au contraire ce sont des rats très-resolus; ils aboyent comme des petits chiens, quand on en approche; & si on leur présente le bout d'un bâton, au lieu de fuir, ils le mordillent & le tiraillent. Ils sont ordinairement cinq ou six petits à la fois, mais jamais plus: aussi leurs femelles n'ont-elles que six têttes.

J'ai observé, dans ceux que j'ai disséqués, qu'ils se nourrissent avec de l'herbe & de la mousse à rennes; ainsi il n'en coutera pas plus aux Norvégiens pour les nourrir que pour les loger. A ce que les Lappons rapportent, les rennes poursuivent ces rats, & les mangent avec avidité; ce qui est une singularité digne

digne de remarque, leur estomac ne paroissant pas disposé pour recevoir & digérer de la viande.

Ces mêmes rats & les vers de neige, que les Lappons appellent *Che-runa*, servent encore toute l'année de nourriture à une espece de renards, qui vivent dans les montagnes, & qui ressemblent exactement aux nôtres, excepté qu'ils sont blancs, & que leurs peaux sont moins estimées. Les chiens du pays, qui sont en grand nombre, chaque Lappon ayant le sien, en font aussi leur principale nourriture, quand ils accompagnent les rennes au pâturage; cependant ils n'en mangent gueres que la tête.

Mais ce quil y a de plus remarquable dans ces animaux, ce sont leurs suites ou leurs emigrations; car en certains tems, ordinairement en dix ou vingt ans une fois, ils s'en vont

vont en troupes nombreuses ; & marchant par bandes de plusieurs milliers, ils creusent des sentiers de la profondeur de deux doigts, sur un demiquart ou un quart d'aune e largeur ; on voit même souvent plusieurs de ces sentiers à la fois, parallèles les uns aux autres, & divisés en droite ligne, mais toujours distanciés de plusieurs aunes. Chemin faisant, ils mangent les herbes & les racines qui sortent de terre ; & font des petits en route, dont ils emportent un dans la gueule, un autre sur le dos, & abandonnent le surplus, si surplus il y a. Ils prennent, en descendant les montagnes, le chemin du golfe de Bothnie ; mais ordinairement ils sont dispersés & perissent avant d'y arriver.

IL y a encore quelque chose de fort singulier dans la maniere, dont ils font ce voyage : rien ne peut les obliger

obliger à se detourner de leur route, qu'ils suivent toujours en droite ligne. Quand ils rencontrent, par exemple, un homme, ils tachent de lui passer entre les jambes plutôt que de se déranger de leur chemin, ou ils se mettent sur les pieds de derrière, & mordent la canne quand on la leur oppose. S'ils rencontrent une meule de foin, ils se font un chemin au travers à force de manger & de creuser, plutôt que d'en faire le tour. Mais ils n'ont pas, comme Annibal, le secret de percer des montagnes avec du vinaigre: s'ils trouvent du roc où de la pierre à leur rencontre, ils font le demi-cercle, mais si exactement qu'ils renfilent aussi-tôt la droite ligne. En arrivant à un lac, quelque large qu'il puisse être, ils font leur possible pour le traverser dans la même direction, quand ce seroit par son plus grand diamètre; si par hasard ils rencontrent dans ce lac quelque

Part. IV.

R

bâti-

bâtimen<sup>t</sup>, au lieu de l'éviter , ils ta-  
chent d'y monter, & se rejettent en-  
suite dans le lac, précisement du cô-  
té opposé. Le courant d'eau le plus  
rapide ne les effraye point : ils pour-  
suivent toujours leur route , & si-  
sent-ils y perir infailliblement.

Le peuple, qui n'a point su la de-  
meure de ces animaux , s'est imagi-  
né qu'ils tomboient du ciel ; d'aut-  
res ont cru que les nues les enle-  
voient des montagnes, & les por-  
toient dans le plat pays ; idée qui a  
donné la torture à l'esprit de Wor-  
mius qui vouloit à toute force la  
justifier & l'expliquer par quelques  
chose d'approchant dans les gre-  
nouilles , & dans d'autres animaux.  
Mais on ne croit plus à présent aux  
pluies de rats ni de grenouilles. Une  
nuée n'est pas plus capable d'enle-  
ver quel-chose de la terre qu'un  
brouillard ; & nos souris, qui se  
propagent & se nourrissent dans les  
mon-

montagnes de la Lapponie comme d'autres animaux, y seroient en grande sureté de ce côté-là. Mais il y a des tems où ils en descendent eux-mêmes, pour ainsi dire, par colonies. Autre fois lorsque les provinces les plus voisines de la Lapponie se trouvoient inopinément inondées par ces animaux, le peuple effrayé se persuadoit que la vengeance divine s'en servoit comme d'un fleau pour le punir, & faisoit des prières publiques pour les eloigner. Wormius nous a conservé, dans son ouvrage cité plus haut, les formules des prières & des conjurations dont jadis les catholiques de ce pays se sont servis contre cette vermine.

Si ces rats font quelque dommage dans les champs & les prairies, c'est peu de chose, & leur présence en indemnise les habitans. Car quant ils commencent à défilier

dans les provinces septentrionales de la Suede, les habitans font ample capture d'ours, de renards, de martres, de goulus & d'hermines; parce que tous ces animaux, qui suivent les rats, pour en faire leur proie, s'exposent par-là eux-mêmes à devenir la nôtre. On feroit de leurs peaux des fourures fort belles & fort douces, si ce n'est qu'elles sont trop tendres, & se dechirrent aisement. Quant à la qualité veneneuse qu'on leur attribue, je ne vois pas sur quoi on la fonde; chaque observateur peut se convaincre aisement qu'ils n'infectent ni l'eau, ni l'air. Si les chiens n'aiment à en manger que la tête, cela ne prouve rien. Les chats ne mangent gueres non plus que la tête des rats ordinaires. S'ensuit-il de là que les rats soient venimeux? Varron nous apprend au contraire que les anciens habitans de l'Italie en engrasoient & en mangeoient, & Mathiole

thioie nous atteste qu'ils ont fort bon goût ; on fait que dans le même pays on tue la marmotte, qui est une forte de rat ; qu'on en fait fumer la viande, & qu'on la mange.

Le *Circetus*, autre espece de rat, est un morceau friand, au rapport de Sebizius ; les paysans mangent aussi les écureuils, qui sont des animaux du même genre, & les lapins qui ont beaucoup d'affinité avec les souris font un mets ordinaire chez les Anglois, les François & les Hollandais & ne flattent pas beaucoup le goût des Allemands & des Suedois, tandis qu'au contraire on aime généralement le lièvre, qui n'a pas moins d'affinité avec ces mêmes animaux.

Au reste, je suis persuadé qu'il n'y a pas d'animal tellement vénimeux, qu'il ne puisse être mangé. **Les Chinois**, qui en mangent de toutes

R 3

toutes les especes, m'en fournissent une preuve convainquante ; & je connois de pauvres Lappons habitans des forêts, que la nécessité oblige à manger de ces rats, dont je viens de parler, qui n'en meurent pas. Seulement je conviens que la chair de certains animaux est plus faine que celle de certains autres, & que les lois de Moysé, sur le choix des viandes, avoient leur fondement dans la nature.

\* \* \* \* \*

#### IV.

SPECIMEN CATALOGI Codicium Manuscriptorum Bibliothecæ Zaluscianæ. a JOANNE DANIELE ANDREA JANOTZKI, Canonico Scarbimiriensi, ejusdemque Bibliothecæ Præfecto exhibitum Jussu & sumtu Optimi & Municientissimi Principis Episcopi Cracoviensis, Ducis Severie, Tribunalis Radomensis Præsidis. A.R. S. MDCCLII.

C'est

C'est-à-dire,

ECHANTILLON d'un CATALOGUE des  
Manuscrits de la Bibliothèque Za-  
luskienn, par Mr. JANOTZKI. in  
quarto. pp. 175. sans la Dedicace.

(Nouvelle Biblioth. Germanique, To-  
me quatorzième Seconde Partie, A  
Amsterdam 1754.)

POUR peu qu'on soit au fait de  
l'Histoire Littéraire moderne, on  
ne sauroit ignorer le rang distingué  
que Mrs. les Comtes de Zaluski, l'un  
Evêque de Cracovie, l'autre Refe-  
rendaire de la Couronne de Pologne,  
tiennent aussi bien dans la Repu-  
blique des Lettres, que dans l'Etat  
dont ils sont membres. Ces il-  
lustres Seigneurs travaillent depuis  
longtems sans relâche à ressusciter  
le goût des Lettres & la culture des  
Sciences dans leur Patrie, & notre  
Journal a eu de fréquentes occasi-  
ons de faire mention de leurs ge-  
nereux efforts. Une des choses les

R 4 plus

plus considerables, c'est sans contredit la magnifique Bibliotheque que Monseigneur l'Evêque de *Cracovie* a fondée; laquelle va de pair avec les plus celebres, & prend tous les jours de nouveaux accroissement. Le Savant à la direction duquel cette Bibliotheque est confiée, est très propre à en augmenter le lustre; & Mr. *Janotzki* a déjà donné bien des preuves décidées de ses talens.

Le Catalogue, qui fait le sujet de cet Article, & dont Monseigneur l'Evêque de *Cracovie* a bien voulu charger son Bibliothecaire de me faire parvenir un Exemplaire, (circonstance que je crois ne devoir pas omettre, parce que je n'ai point d'autre moyen d'en temoigner ma reconnoissance) ce Catalogue, disje, contient cinq cens Titres d'Ouvrages Manuscrits en différentes Langues, dont Mr. *Janotzki* fait la de-

description, à laquelle il joint les remarques littéraires, historiques, & critiques, que son erudition lui a fournies. Pour donner un échantillon de cet *Echantillon*, nous transcrirons le Titre le plus long, & le plus curieux, dans toute son étendue, & dans la Langue où il est écrit.

XXVI. *Codex membranaceus*  
*ingentis molis, inter optimos & rarissi-*  
*mos Bibliothecæ ZALUSCIANÆ nume-*  
*randus, litteris majusculis, magna ex-*  
*parte, vel aureis, vel purpureis con-*  
*scriptus, & exornatus plus sexcentis*  
*picturis & imaginibus, quarum bene-*  
*ficio, cum omnis Ecclesiæ antique, præ-*  
*sertim Poloniæ, mos ritusque, tum*  
*res etiam vestiaria, Patribus Majori-*  
*busque nostris propria, mirifice possunt*  
*illustrari: Titulus præstantissimi Co-*  
*dicis, *Italissimi* ipsius Referendariorum*  
*manu inscriptus, est talis: PONTIFI-*  
*CALIS ORDINIS LIBER: in quo ea*  
*tantum ordinata sunt, quæ ad offi-*

R 5 cium

cium potissimum spectant. Tres in se Partes distinctis continens. Prima de Benedictionibus & Consecrationibus Personarum. Secunda de Consecrationibus & Benedictionibus rerum. Tertia Pars de quibusdam Solemnitatibus & Ecclesiasticis Officiis.

Folio XXXV. pag. 2. & XXXVI.  
 pag. 1. elegantissimæ continentur picturæ, representantes inaugurationem ALXANDRI, Regis Poloniæ. Altera aram, Divo STANISLAO dicatam, exhibet. Rex, sacro ornatus cultu, medius inter Episcopos Cracoviensem & Posnaniensem, ad aram illam prostratus, ab Archiepiscopo Gnesnensi diadema insignitur. Qui prior stat à dextris, Minister Aulicus, rufula veste, aureis figuris conspersa, amictus, sceptrum tenet aureum. A sinistris proxime Regem conspicitur alius, phœnicea veste indutus, pomum gestans, mira arte, ex auro confectum, & gemmis variis distin-

distinctum. In medio appareat *alius*, jantbina ueste ornatus, ensem tenens evaginatum. Altera integrā Basilicæ Cracoviensis habet faciem. Rex insignibus decoratus, contra præcipuum altare, in solio sedet aureo, columnis argenteis suffulto. Ad ejus pedes tres nobiles Aulici, rubeis indui uestibus, striatos manu obtendunt gladios. Proximas solio sedes Ecclesiarum Præsules occupant. Prope illos, remotiores a Rege, stant Viri Ordinis Senatorii, Sæculares dicti, Ad utrumque latus insubtiliis deauratis, primariæ consident Fœminæ, speciosissime amictæ. Inferiori situ pulpitum cernitur, cum libro, notis musicis exarato. Ante librum complures consistunt Cantores, moderante Syntionario, hymnum decantantes. Eos præter innumerabilis visu populus, more Polonorum antiquo, quamvis diversissimo, vestitus. Ex parietibus conchylia- ta pendent peristromata, floribus aureis intertexta. In summo fastigio tres Angeli, velut e nubibus demissi, juncdis manibus.

264 IV. Echantillon d'un Catalogue

manibus schedulam tenent, litteris aureis.  
aureis ita signatam: Te Deum Lau-  
damus. Ab Ecclesiae ingressu duæ occur-  
runt giganteæ molis Statuæ, galeatæ &  
loricatæ; quarum altera coccineum  
vexillum, aquila alba, corona aurea  
redimita, Poloniæ insigni, conspicuum:  
alterum ejusdem coloris vexillum, equite  
cataphracto, omni specie ferreo, Litua-  
niæ insigni, condecoratum sustinet.

Deinde sequitur Ordo ad Regem  
benedicendum consecrandum &  
coronandum, adeo copiose descriptus  
ut folia XXXVII-LII. occupet integra.  
Potiora ejus argumenta hic exscribere  
visum est. „ Primo Archiepiscopus  
Gneznensis cum Prelatis Principibus  
& Baronibus associabunt Principem in  
Regem coronandum in Skalkam, & ibi  
adorantes redeunt cum eo ad Ecclesiam  
Santi WENESLAI in Castro Cra-  
coviensi, vespertas audituri. Deinde

per-

peractis vespere deducetur per Princi-  
pes prædictos in locum ubi thalamus so-  
lemniter est præparatus. Demum mane  
in pulsu primie Archiepiscopus & sui  
Suffraganei aliique Episcopi & Prelati  
conveniant in Ecclesia Cathedrali indu-  
endi suis Episcopi pontificalibus & aliis  
sui status insigniis. Et ibi processione  
ordinata plenaria gladio Regali cruci-  
bus turribulo & aqua benedicta prece-  
dentiibus procedant ad deducendum  
Principem de sapradicto thalamo in  
Ecclesiam Cathedralem. Quibus ve-  
nientibus ad locum ubi Princeps in tha-  
lamo decumlit indutus per supremum  
Regni Poloniæ Marsalcum sanda-  
liis & tunica & pallio. Aptis asso-  
ciatus Principibus & Baronibus in-  
censatur incenso & aspersum aqua be-  
nedicta levet Archiepiscopus Gnezen-  
sis per manum ad surgendum. Tunc  
unus ex Episcopis videlicet Cracovi-  
ensis, dicat hanc orationem. Omnipotens  
sempiterne Deus qui famu-

runt

lum tuum ALEXANDRUM regni fa-  
 stigio dignatus es sublimare, tribue  
 quesumus ei ut ita in hujus seculi  
 cursu cunctorum in communem fa-  
 lutem disponat quatenus a tue ve-  
 ritatis tramite non recedat. Per Do-  
 minum nostrum. Tunc ducunt ele-  
 etum duo Episcopi dextera levaque hono-  
 rifice parati, habentes Sanctorum reli-  
 quias collo pendentes, a cuius latere non  
 discedant usque ad finem, & ducunt eum  
 in medium Ecclesiae ante altare maius,  
 Archiepiscopo & processione precedenti-  
 bus. Inter Archiepiscopum & Princi-  
 pem de thalamo exeuntes ordinate pro-  
 cedant Principes & Barones, insignia  
 Regia, videlicet coronam sceptrum po-  
 mum et gladium deferentes. Quos Mar-  
 salcus Regni Polonie baculo eis viam  
 parans precedat. Que insignia omnia  
 in altari majori cum illic pervenient, ho-  
 norifice reponant. Processio autem erit  
 a thalamo jam dicto per gradus versus  
 Ecclesiam sanctorum felicis & audi, &  
 in eorum transitu magna compana sone-  
 tur.

zur. . Cum autem de thalamo exierunt  
unus ex Episcopis incipit. Ecce mitto  
angelum meum. Quo facto & Prin-  
cipe in medio Ecclesie ante altare majus  
reverentur statuto, dicatur a Clericis  
hæc antifona: Confirmetur manus  
tua, reiterando. Quo finito unus ex E-  
piscopis, videlicet Cracoviensis, dicat  
hanc orationem. Deus qui scis genus  
humanum nulla virtute posse sub-  
sistere, concede propicius ut famu-  
lus tuus ALEXANDER quem populo  
tuo voluisti preferri ita tuo fulcia-  
tur adjutorio, quatenus quibus po-  
tuit preeesse valeat & prodeesse. Per  
Dominum nostrum Ihesum CHRI-  
STUM, amen. Tunc Princeps adora-  
tis reliquiis sanctorum in altari majori  
positis cum processione ante altare san-  
cti STANISLAI in medio Ecclesie dedu-  
catur, & ibi super sede regaliter prepa-  
rata prostrato. Et aliis Principibus &  
Prelatis in suis sedibus similiter decen-  
zer preparatis constitutus unus Episco-  
porum, videlicet Cracoviensis, incipit

Psal-

**Psalmum, Exaudiat de Deus: quo**  
**finito dicat versum, Domine salvum**  
**fac Regem, & exaudi nos in die qua**  
**invocaverimus te...** *Altius Episcopus,*  
*videlicet POZNANIENSIS, dicat*  
*orationem Omnipotens semperne*  
*Deus celestium & terrestrium mode-*  
*rator qui famulum tuum ad regni*  
*fastigium dignitatemque dignatus*  
*es provehere...* *Hoc facto fiat sermo*  
*ad Clerum & alter ad Populum sub eo-*  
*dem tempore breviter. Postea Metrepo-*  
*litanus mediocri distinctaque voce Prin-*  
*cipem interroget dicens. Vis fidem*  
*sanctam a Catholicis viris tradi-*  
*tam tenere & operibus justis ser-*  
*vire? Respondeat, volo. Vis Eccle-*  
*siis Ecclesiarumque Ministris tutor*  
*& defensor esse? Respondeat, volo. In-*  
*terrogatus: Vis regnum a Deo tibi*  
*commissum vel concessum secun-*  
*dum justitiam patrum tenere rege-*  
*re & defendere? Respondeat: In*  
*quantum divino fultus suffragio a*  
*solatio omnium fidelium suorum*  
*value-*

valuero, ita me fideliter per omnia  
acturum esse promitto. *Et tunc me-*  
*metropolitanus affatur populum his ver-*  
*bis, dicens.* Vultis tali Principi &  
Rectori vos subjecere, & ipsius  
regnum firma fide stabilire atque  
iussionibus ipsius obtemperare jux-  
ta Apostolum, omnis anima Potes-  
tatis sublimioribus subdita sit,  
sive regi quasi precellenti? *Tunc a*  
*circumstante Clero & Populo dicatur*  
*Radzy, Radzy, i. e. lubentissime animo*  
*atque corde.* *Tunc Metropolitanus*  
*cum omnibus Episcopis recipiet ab eo ju-*  
*ramentum sub hac forma.* Profiteor  
& promitto coram Deo & Angelis  
eius a modo & deinceps, legem &  
iustitiam pacemque sancte Dei Ec-  
clesie Populoque mihi subiecto pro  
posse & nosse facere & conservare.  
Salvo condigno misericordie re-  
spectu, sicut in consilio fidelium  
meorum melius invenire poteri-  
mus. Pontificibus quoque Eccle-  
siarum Dei condignum & canoni-

Part. IV.

cum

S

cum honorem exhibere, atque ea  
que ab Imperatoribus & Regibus  
Ecclesiis sibi commissis collata &  
reddita sunt inviolabiter conserva-  
re Abbatibus etiam Conventibus  
& vasis dominicis nostris con-  
gruum honorem sed in consilium  
fidelium nostrorum præstare. A-  
men. *Quo expleto Archiepiscopus dé-  
cat hanc Oracionem.* Te invocamus  
Domine sancte Pater omnipotens  
sempiterne Deus, ut hunc famulum  
tuum ALEXANDRVM quem tue divi-  
né dispensationis providencia in  
primordio plasmatum usque ad  
hunc presentem diem juvenili flore  
letantem crescere concessisti, eum  
tue pietatis dono dicatum plenum  
gratiae & veritatis de die in diem co-  
ram Deo & hominibus ad meliora  
semper proficere facias, ut summi  
regiminis solium gracia superie lar-  
gitatis gaudens suscipiat, & miseri-  
cordie tue muro ab hostium adver-  
sitate undique munitus plebem sibi  
com-

commissam cum pace Propiciacionis & virtute victorie feliciter regere mereatur, per CHRISTVM, Dominum nostrum. *Qua finita Principe & Metropolitanu & ceteris Episcopis prostratis legatur Letania quam Archiepiscopus incipiat.* Cantores vero prosequantur usque ad versum ut presentem cum aliis versibus & oracionibus usque ad oracionem Deus inenarrabilis quam aliquis Episcoporum dicat Kyrie eleyson. Christe eleyson. Christe audi nos, & cetera usque ad finem. Postea Metropolitanus dicat ut presentem famulum tuum in tua justicia pietate & sanctitate & sanitate firmare & conservare digneris. Te rogamus audi nos. Ut hunc famulum tuum ALEXANDRVM elegere digneris Te rogamus. Ut eum benedicere & sublimare digneris Te rogamus. Ut eum ad Imperii fastigium perducere digneris Te rogamus. Fili Dei, Te ragamus. Agne Dei qui tollis peccata mundi. Ex-

S 2 audi

audi nos Domine. Agne Dei qui  
 tollis peccata mundi, parce nobis  
 Domine. Agne Dei qui tollis pec-  
 catamundi, miserere nobis. Ky-  
 rie eleyson. Christe eleyson. Kyrie  
 eleyson. Pater noster. Et ne nos  
 in. Sed lihera. Ostende nobis Do-  
 mine misericordiam tuam. Et salu-  
 tare tuum da nobis. Domine exau-  
 di oracionem, &c. Dominus vo-  
 biscum. Tunc *Benedictio*. Tunc in  
*Missa post Lectionem Epistole beati PE-  
 TRI Apostoli choro cantante duo Abba-  
 tes mitrati in capella sancte CATHARI-  
 NE recipiant sacrum oleum quod erit in  
 magno calice repositum, qui calix totus  
 cooperitus erit cum panno sericeo, &  
 deferant reverenter ante altare sancti  
 STANISLAI tentorio super eos extento.  
 Calicem vero de manibus eorum rever-  
 enter cum osculo accipiens Archiepis-  
 copus ponat in altari. Deinde finito Al-  
 leluia & sequentia Metropolitanus pro-  
 cedat ad uncciones capitis & pectoris.  
 Scapularum bracchiorumque unctiones  
 debent*

debent fieri uno contextu. Et primo fundens oleum supra caput in medium crucis, dicat. Unge te in regem ex oleo sanctificato. In nomine Patris & Filii & Spiritus Sancti. Amen. Pax tecum. Et cum spiritu tuo. . . . Facta benedictione vestimentorum induat eum illis, & tunc ungat manus. . . . Deinde Metropolitanus imponat Principi pallium regale. . . . Postea ab Episcopisensis acceperiat & cum ense totum sibi regnum esse sciat commendatum. . . . Accinctus autem ense similiter ab illis armillas accipiat. . . . Et quando annulus ponitur, dicatur oratio. Benedic Domine, & sanctifica annulum istum. . . . Et tunc consequenter dicantur complenda hec videlicet. Hæc Domine salutariis sacrificii perceptio famuli tui ALEXANDRI peccatorum maculas diluat ut ad regnandum secundum tuam voluntatem populum indoneum illum reddat, hoc salutari mysterio contra visibiles & invisibiles hostes reddatur invictus per

S 3 quad

quod mundus divina dispensacione  
est redemptus, per Dominum no-  
strum ihesum. *Item post fraccionem*  
*hostie dicatur benediccio super Regem.*  
Omnipotens Deus qui te populi sui  
voluit esse rectorem ipse de celesti  
benedicione sanctificans eterni  
regni faciat esse consortem. Amen.  
*Postea Metropolitanus reverenter coro-*  
*nam capiti Regis imponat.... Postea,*  
*sceptrum & baculum accipiat.... Dein-*  
*de coronatus honorifice per chorum du-*  
*catur de altari ab Episcopis usque ad so-*  
*lium canente choro. Deinde dicat sibi*  
*Archiepiscopus. Sta & tene a modo*  
*locum quem hoc usque paterna suc-*  
*cessione tenuisti hereditario jure;*  
*vel tibi delegatum per auctoritatem*  
*Dei omnipotentis, & presentem*  
*tradicionem nostram omnium sci-*  
*licet Apostolorum ceterorumq; ser-*  
*vorum Dei, & quanto Clerum sacris*  
*altaribus propinquare conspicis,*  
*tanto ei pociorem in locis congruis*  
*honorem impendere memineris,*  
qua-

quatenus mediator Dei & homi-  
num te mediatorem Cleri & Ple-  
bis, (in hoc loco sedene eum faciat Domi-  
nus Metropolitanus super solium,) in  
hoc regni solio confirmet & in  
regno eterno secum regnare  
faciat Ihesus Christus Dominus Rex  
Regum & Dominancium. Qui cum  
Patre &c. deinde det illi osculum pacis.  
Cunctus autem Clericorum ceteri tali  
rectore gratulans sonantibus timpanis  
alta voce concinat Te Deum Lauda-  
mus. ,,

Fol. LIII. pag. 2. habetur TRATICO  
PALLY, auro, minio, variisque coloribus  
hanc invenuste descripta, cui sic est ad-  
scriptum. „Hac forma verborum uti-  
tur Episcopus Cracoviensis in tradico-  
ne pally Metropolitanu Gneznensi E-  
piscopus manum imponere debet. Ad  
honorem Dei omnipotentis & bea-  
te MARIE virginis, & beatorum Pre-  
TRI & PAVLI & sanctissimi Domini  
nostrri & Ecclesie Romane & Ecclesie

S 4

Gnez-

26 IV. Exchantillon d'un Catalogue

Gneznensis tibi commisso tradimus  
tibi pallium de corpore beati Petri  
sumptum in plenitudinem pontifi-  
calis dignitatis, ut utaris eo infra  
Ecclesiam tuam diebus qui expri-  
muntur in privilegio Ecclesie tue  
concessis a Romana Ecclesia. Post  
datum pallium oracio. Domine san-  
cte Pater omnipotens eterne Deus  
Rex Regum & Dominus Domini-  
nancium clementiam tuam hu-  
milater exoramus, nec non uni-  
geniti Filii tui Domini nostri  
Ihesu Cristi. Qui omnes eterno  
pontificatu supereminens, solus sine  
macula sacerdotale ministerium  
implevit, simulque Sancti Spiritus,  
cujus septiformis gracia celesti vir-  
tute cuncta sanctificat, ut hunc  
famulum tuum . . . divine provi-  
dencie gracia largiente à minoribus  
usque ad majora per gradus ascen-  
denter superne pietatis tue gremio  
gratanter suscipias. Et quia nobis  
indignis, quos Sedis Apostolice  
sum-

summeque ministros servitutis, non  
exigentibus meritis, sed dono cle-  
mencie tue constituisti, salutaribus  
indumentis ad sacri altaris officium  
foras vestitus in presenti appareat ab  
omnibus criminum contagiosis cas-  
tigatus, perpetua spiritus tui casti-  
gacione, & *sancificatione*, intus  
impleri mereatur. Vivique fontis  
fluentis irrigatum virtutum fructi-  
bus crescere, & coram omnibus  
clarescere concedas, ut ejus vita  
aliis possit exempla prebere. Sit ei  
honor pallii ornamentum anime, &  
unde advenit fastigium visibile inde  
crescat amor invisibilis. Tua po-  
tencia divina eum corroboret. Tui  
filii virtus viscera ejus fecundet, tui  
spiritus gracia interiora ejus re-  
pleat, per te firmitatem Fidei *Catho-*  
*lici*, non solum sibi met servandi,  
sed etiam alios docendi causa con-  
serves. Per te Catedre Episcopalis  
Ecclesie universalis scutum, non  
solum a spiritualibus, sed etiam a

S 5 cor-

corporalibus, hujus seculi adversitatibus habere mereatur. Per te Apostolice dignitatis in celis & in terris solvendi ligandique non solum corpora sed & animas Divinitatis gracia dominium suscipiat, ut ita dignis successibus devote degens ad destinata sanctis per omnia perveniens eternam accipiat beatitudinem per Dominum nostrum, &c." Num nuper eleclissimi bujusce codicis testimonio confirmatus, Celsissimum Adamum Ignatium, Comitem Komorovium, Gnesnensum Archi præfulem, multis animi corporisque dotibus præditum, pallio, Archiepiscopalis dignitatis insigni, ornavit, qui Cracaviensem Ecclesiam, omnium in Polono orbe augustissimam, eximia cum laude moderatur Andreas Stanislaus Kostka Comes Zaluscius, Princeps non tantum generis splendore, sed etiam eruditione, & rerum maximorum in patria gestarum gloria, eminentissimus.

*Extant*

Extant denique in hoc eodem Codice,  
foliū LVIII. pag. 1. CELEBRACIO SA-  
CRORVM ORDINVM, folii LXXXIII.  
pag. 1. ORDO FUNDACIONIS NOVE  
ECCLESIE, & folii CXXXIX. pag. 1.  
CONSECRACIO EPISCOPI nativis colo-  
ribus peritissime delineatae. Quibus folii  
CXIII. pag. 2. accedit CHRISTI ser-  
vatoris cruci affixi imago, singulari  
opera artificioque perfecta.

Ceterum nec illud silentio pretereun-  
dum est, Codicis hujuscem margini passim  
litteras E. P. E. adscriptas, compluri-  
misque imaginibus insignia gentilitia,  
que a Polonis Sulima appellantur, pe-  
releganter appicta esse; ex quibus Jose-  
phus Andreas Comes Zaluscius,  
Regni Major Referendarius, Praesul  
ille doctissimus, omniumque in Antiqui-  
tate Polona facile princeps conjicit, co-  
dicem hunc ante annos CCXL. cura &  
liberalitate Erasmi Plocensis Episcopi,  
fuisse descriptum & adornatum. Erat  
quidem ille Erasmus Cracovie insi-  
natus

natus loco, ab Alexandro tamen Poloniæ Rege, cuius gratia storebat, nobilis creatus, & in familiam Sulima, quem aquilam nigræ dimidiatam, cum tribus lapidibus, pro insigne defert, adscitus, demumque ad Plocensium Pontificatum evectus. Is in obeundis apud Maximum Romanorum Pontificem legationibus, supellecilem sibi comparavit librarium insignem, atque omni genere codicum tam impressorum quam manuscriptorum Instruictissimam, cuius cimelia pretiosissima, divino quodam beneficio, in Bibliothecam Zaluscianam, immortali ci-vium bono, excitatam devenisse; alibi jam monuimus.

J'ai cru que la Description de ce Rituel pourroit faire plaisir à la plupart des Lecteurs, & contribuer à la variété que je tâche de répandre dans ce Journal.



## V.

*Analyse des ouvrages des principaux  
Deistes qui ont paru en Angleterre,  
dans le siecle passé & dans celui-ci,  
avec des remarques & un idée des re-  
ponses qu'on y a faites, en diverses  
Lettres à un ami, par Jean Leland,  
Docteur en Theologie. A Londres  
chez Dod, in Ax-Mary-Lane,  
1754. 80. pag.*

(Bibliothèque des Sciences, Tome Pre-  
miere, Seconde Partie. A la Haye  
1754.)

L'Ouvrage, dont on vient de lire  
le titre, contient quatorze  
Lettres à un ami, dans chacune  
desquelles on rend compte des  
Ecrits de quelque Auteur Deiste, &  
une quinzième, où l'on rappelle en  
peu de mots les preuves de la vérité  
de la Religion Chrétienne. Nous  
ne

ne saurions en donner une idée, qu'en nous arrêtant à chaque Lettre, pour indiquer aussi brièvement qu'il nous sera possible, ce qu'elle contient de plus intéressant. Le sujet est si important, que nous ne craignons pas que nos Lecteurs condamnent le détail où nous allons nous engager.

L'Angleterre est depuis assez longtems le champ de bataille, où le Christianisme & l'incredulité ont deployé leurs forces avec le plus d'éclat. Ce n'est pas que la Religion n'ait eu des adversaires & des défenseurs dans d'autres contrées, mais il en est quelques unes où l'ignorance, d'autres où l'abus du pouvoir ecclésiastique retenoit également les deux partis dans l'inaction. En Angleterre la science & la liberté reunies ont ouvert un champ libre aux combattans. Si quelques uns ont employé leurs armes pour attaquer

quer & obscurcir la vérité, d'autres s'en font servis plus sagement & plus utilement pour la défendre & la mettre dans le plus grand jour.

Jusques vers le milieu du 16<sup>me</sup> siècle tous les Incredulés étoient compris sous le nom d'Athées; mais ce nom étant devenu trop ollieux, les ennemis de la révélation le rejettent, & prirent celui de Deistes comme plus doux. *Viret*, un des principaux réformateurs, est un des premiers Auteurs qui les ait désignés sous ce nom, dans son *Instruction Chrétienne*, qui parut en 1563. Ils étoient alors ce qu'ils ont été depuis, très-peu d'accord entre eux sur les dogmes qu'ils adoptoient. Les uns se bornant à rejeter la révélation, d'autres allant jusques à nier la Providence, & un état à venir de peines & de récompenses tous cependant s'attachant plus à renverser la doctrine établie, qu'à lui en substituer une autre.

Entre

Entre les Deistes qui parurent en Angleterre dans le dernier siecle, le premier dans l'ordre du tems, aussi bien que par le merite à plusieurs égards, c'est *Mylord EDOUARD HERBERT Baron de Cherbury*, dont notre Auteur parle dans sa première Lettre. On a de ce Seigneur un *Traité de la Vérité*, publié à Paris en 1624; un autre *des Causes des Erreurs*, auquel est joint celui *de la Religion d'un Laïque*; & le celebre ouvrage *de la Religion des Gentils*, publié dabord in 4to. en 1663. & ensuite in 8vo. en 1700. à Amsterdam. Tous ces Livres étoient écrits en Latin.

„Mylord HERBERT est un des premiers qui ait tâché de reduire le Deisme en système, & d'établir la suffisance, l'universalité & la perfection absolue de la Religion naturelle qu'il rapporte toute aux cinq articles suivans expliqués dans toute

toute leur étendue. Il y a un Dieu. 2. On doit lui rendre un culte. 3. La piété & la vertu sont les parties essentielles de ce culte. 4. La repentance est nécessaire pour obtenir le pardon des pechés. Enfin il y a un état à venir de récompense pour les gens de bien, & de peine pour les méchants. Il soutient que ce sont - là autant de principes communs de vérités simples que Dieu lui - même a inscrits dans l'âme de tous les hommes, & qui aussi ont été reçus par tous les hommes de tous les tems & de toutes les religions; d'où il conclut que toute autre révélation est inutile<sup>2</sup>. C'est ainsi qu'après avoir emprunté de l'Evangile les sublimes vérités qu'il contient, on forme un système qu'on ose produire avec une orgueilleuse confiance, comme tiré de son propre fonds, & comme preuve de l'inutilité d'une révélation. „Mylord HERBERT avoue que l'Evangile est destiné à incul-

Part. IV. T quer

quer ces vérités, & il prétend lui-même n'avoir d'autres vues, que de défendre le Christianisme. Dans plus d'un endroit cependant, il attaque la révélation; il soutient qu'on ne sauroit en prouver la vérité ni l'utilité; que quelques preuves qu'on pût alleguer en sa faveur, il restera toujours tant de difficultés à surmonter, que jamais nous ne pourrons parvenir à cet égard à quelque degré de certitude. Il met son système bien au dessus du Christianisme, qui n'est, selon lui, qu'une *Religion particulière*, au lieu que ses cinq Articles sont des principes universellement connus, admis, & adoptés par tous les hommes". Rendons justice à Mylord HERBERT; son système de Religion naturelle est aussi complet qu'aucun autre que les Deistes aient donné. Mais de bonne foi peut-on avec la moindre ombre de raison & de pudeur l'opposer à la révélation?

Peut-

Peut-on s'en servir pour la combat-  
tre ? Pourquoi la revelation n'est-  
elle pas susceptible de preuves ?  
*Le Pere des Esprits* ne peut-il pas les  
eclairer de sa lumiere ? Ou bien  
seroit-il indigne de sa sagesse & de sa  
bonté qu'il le fit ? Si les difficultés  
& les disputes, auxquelles la re-  
velation a donné lieu, detruisent sa  
certitude, que deviendront les V.  
Articles du Lord HERBERT ? En est-  
il aucun qui n'ait été attaqué mille  
fois ? Si l'on n'admet comme cer-  
tain que ce que tous les hommes  
ont toujours feçu & explique de la  
même maniere, qu'y aura-t-il de  
certain dans le monde ? Que les  
cinq Articles de cet Auteur n'aient  
pas été universellement connus, &  
beaucoup moins, expliqués dans  
toute leur etendue par les payens,  
(ce qui pourtant est essentiel à son  
système), c'est ce dont l'ignorance &  
l'idolatrie, dans lesquelles ils crou-  
pisoient, ne fournissent que de  
trop tristes preuves. Ces vérités

## T 2      *Les vertes* font

sont telles, que notre ame ne sçau-  
roit ne pas les appercevoir & ne pas  
y acquiescer aussitot qu'elles lui  
sont presentées; mais elles ne sont  
pas tellement gravées dans nos  
cœurs, que d'elles-mêmes elles  
s'offrent aux esprits non éclairés;  
& c'est ce que l'experience prouve.  
Nous qui sommes instruits, nous  
discourrons à notre aise sur ce qu'il  
est raisonnable que les hommes  
croyent, aulieu qu'il est question  
de sçavoir ce que croyoient des  
gens qui n'avoient ni les secours ni  
les lumieres que nous avons. Cela  
seul nous fait voir les avantages in-  
finis que nous procure la revela-  
tion; & c'est à elle certainement que  
nous devons rapporter les foibles  
lueurs de religion qui perçoient au  
travers des épaisse tenebres de  
l'idolatrie. Envain allegue-t-on  
ici la science des Philosophes & la  
pureté de leur morale; personne  
n'ignore par combien d'erreurs cet-  
te

te pretendue sagesse étoit defigurée, & combien peu elle étoit defigurée, & combien peu elle étoit en état de dissiper les prejugés de la superstition. Les Prêtres généralement ignorans ou vicieux étoient, aussi bien que les Magistrats, trop intéressés à entretenir ces prejugés sur lesquels leur autorité étoit principalement fondée, pour qu'on pût attendre deux qu'ils les combattissent. Si Mylord HERBERT n'eût pas été insensiblement éclairé par cette divine lumiere, qu'il tâche maintenant d'oufusquer, peut-être auroit-il adopté le langage des Payens, & dit avec Jamblique. *Il est difficile à l'homme de connoître les choses qui peuvent être agréables à Dieu, moins que la Divinité elle-même ne les lui révèle.*

MR. LELAND fait très bien voir par l'état actuel des choses qu'une révélation étoit absolument nécessaire

T 3 faire

faire pour expliquer chacun des articles du Lord HERBERT dans toute son etendue. C'est ce que l'Evangile a fait d'une maniere qui ne laisse rien à desirer. A la verité cette revelation n'est pas encore universelle ; mais elle est destinée à l'être, & elle le sera un jour. Dieu a eclairé certains peuples plutot que d'autres ; y a-t-il rien-là qui blesse sa sagesse & sa bonté ? Ceux qui sont privés de ce bonheur ne seront pas condamnés parcequ'ils n'en ont pas joui. L'Etre suprême n'est pas tenu d'accorder à tous les hommes & en même tems, le même degré de conheur. La Religion naturelle est-elle repandue partout avec la même clarté ? Dans les dispensations de la Providence, tous ont-ils les mêmes talens ? Tous les peuples jouissent-ils des mêmes avantages. Nous laissons à nos Lecteurs le soin de tirer de-là les conclusions qui en decourent naturellement ; ils n'auront

ront pas de peine à sentir combien peu font fondées les objections privées de la non-universalité de la révélation contre la bonté infinie de Dieu.

Quelques longs que nous ayons été sur cet article, nous ne ictiurions le quitter, sans dire un mot d'un incident fort remarquable dans la vie de Mylord HERBERT, tiré des memoires qu'il a écrits lui-même. Ayant fini son Traité favori de la vérité, il le trouva si différent de tout ce que d'autres avaient écrit sur le même sujet, qu'il s'imagina bien qu'il rencontreroit beaucoup d'opposition; il eut même quelque dessein de le supprimer.

„Tout occupé de ces pensées, & flottant dans le doute, un jour d'Eté que j'étois dans ma chambre, (ce sont ses propres termes) mes fenêtres ouvertes au Sud, le soleil brillant dans sa force: je pris

T 4 „en

„en main mon livre de la Verité, &  
„me jettant à genoux, je prononçai  
„avec ferveur ces paroles : Etre  
éternel, Createur de cette lumiere qui  
„m' claire maintenant, Auteur de toute  
„illumination interieure ; pardonne, je  
„te supplie, dans des infinies compas-  
„sions, une requête trop hardie pour  
„qu'un pecheur dût oser te la presenter.  
„Je ne saï si je dois publier ce livre ; fais  
„moi connoître par un signe du Ciel s'il  
„pourra contribuer à ta gloire, sinon je le  
supprimerai. A-peine eus-je pronon-  
„cé ces mots, que j'entendis du Ciel  
„un bruit, qui sans être vehement,  
„étoit cependant assez sensible, assez  
„distinct, pour me persuader que  
„ma priere étoit exaucée, & me de-  
„terminer à publier mon livre.,,

Qu'un défenseur du Christianis-  
me, remarque judicieusement ici  
Mr. Leland, se fût exprime de cette  
maniere, qu'il eût pris un certain  
bruit pour un signe du Ciel qui l'ex-  
hor-

hortoit à publier un Livre contre le Deisme, tous nos Esprits forts s'en seroient mocqués comme d'un Fanatique insensé, & peutêtre ne seroit-on pas en droit de le trouver mauvais. Quant à la priere même de Mylord HERBERT, avec quelque sincerité qu'il ait pû la faire, elle etoit au moins fort deraisonnable. Nous ne devons pas attendre des signes du Ciel dans de pareilles circonstances.

Dailleurs cette priere porte tous les traits de l'enthousiasme ; l'esprit plein de son Livre, très-prevenu en faveur Mylord HERBERT doutoit seulement s'il conviendroit de le mettre au jour , & son imagination échauffée lui faisoit demander & espérer un signe qui feroit le sceau de l'approbation divine ; il prit pour tel un bruit qui pouvoit avoir mille causes naturelles. Toutes les remarques que Mr. Leland fait ici

sont très-judicieuses; on les verra avec plaisir dans l'ouvrage même. Que l'Il nous soit permis d'y joindre une seule reflexion. N'est-il pas étonnant qu'un homme, qui combat toute révélation, en demande une particulière pour la publication d'un ouvrage, où il entreprend de faire voir l'impossibilité & l'inutilité de toute révélation? Quelle honteuse contradiction! Qu'il y a dans tout cela de fanatisme ou de mauvaise foi! Qu'on y découvre de misère & de petitesse! Quelle idée peut-on se faire du Deisme, en voyant un de ses principaux défenseurs réduit à recourir à de telles ressources!

Mr. *Richard Baxter* est le premier écrivain Anglais qui ait publié des remarques sur le système du Lord **HERBERT**. Le célèbre *Locke* a fait voir aussi dans son *Essai sur l'Entendement humain*, que les V. Articles de ce

ce Seigneur ne sont point des *notions communes* inscrites dans le cœur de tous les hommes ; & dans son *Christianisme raisonnable* il montre avec autant de force que de clarté, que ce n'est qu'avec le secours de la révélation qu'on peut pleinement expliquer, & solitement établir les grands principes de la Loi naturelle. Mr. Halyburton Professeur en Théologie de l'Université de St. André en Ecosse, opposa aussi en 1714. une réponse au Livre de la vérité de Mylord HERBERT.

## H O B B E S.

Peu d'Écrits ont plus contribué que ceux de cet Auteur à répandre l'irreligion & l'incredulité. Il n'a cependant jamais attaqué directement la Religion révélée, mais il tâche d'établir des principes destructifs de toute Religion & de toute vertu. On ne peut pas même le

le ranger dans la classe des Deistes, il ne sçavoit pas trop lui-même ce qu'il étoit. Quelquefois il parle avec respect de l'Ecriture Ste ; il l'appelle *la voix de dieu*, d'autrefois, s'il faut l'en croire, c'est de la puissance civile qu'elle emprunte toute son autorité. Il feint quelquefois de reconnoître *l'inspiration* comme un don surnaturel comme *la main immédiate de Dieu* ; d'autrefois il traite d'*insensés* tous ceux qui ont jamais prétendu à cette *inspiration*. Que faire avec un homme à qui les contradictions coutent si peu ?

Dans un endroit il reconnoit que les Livres du N. T. sont du tems des Apotres & contiennent un récit fidèle de ce qu'ils ont vu & de ce qu'ils ont fait ; ailleurs il soutient que ce ne fut qu'au Concile de Laodicée tenu en 364, que les Ecritures furent reçues, comme ayant une autorité divine. On a fait voir le contraire par les monumens

mens les plus authentiques de l'His-  
toire ; mais HOBSES la scavoit très  
peu, ou , pour mieux dire, il l'igno-  
roit tout à fait.

Quoiqu'il en soit il est certain que  
ses ouvrages renferment des prin-  
cipes qui tendent directement à  
renverser toute Religion. Il admet  
l'existence de Dieu mais il en fait un  
Etre corporel Il nie toute distinc-  
tion entre l'esprit & la matiere , & se  
mocque ouvertement de la doctri-  
ne d'un état futur. Il faisoit des  
Loix positives du gouvernement  
civil , la seule regle du juste & de  
l'injuste , il y rapportoit toute la  
différence entre le bien & le mal , il  
représeontoit l'état de nature comme  
un état de guerre ; maxime affreuse  
qui aussi bien que les principes de  
despotisme de HOBSES a été refutée  
d'une maniere triomphante par  
plusieurs Auteurs celebres.

Par-

Parmi les Anglois qui ont pris la peine de repondre à HOBBS, Mr. *Leland* compte surtout le Dr. *Seth Ward* & l'Archevêque *Bramball*, Celui-ci en particulier raisonne contre tout son système avec beaucoup de penetration & de solidité, dans l'ouvrage qu'il a intitulé, *Le Leviathan pris*, publié en 1658, dans lequel il demonstre qu'un homme qui suit les principes de HOBBS, ne peut être ni bon chrétien ni bon citoyen, ni d'accord avec lui-même. Le celebre *Tenison*, depuis Archevêque de Cantorbery, bublia aussi en 1670 l'*Examen du Symbole de Mr. Hobbes*. L'illustre Comte de *Clarendon*, Mr. *Tyrrel*, & fortout le Dr. *Cumberland* Evêque de Peterborough, dans son excellent *Traité des Loix naturelles*, se distinguèrent en defendant la Religion & la vertu contre les attaques de ce pretendu Philosophe. Qu'on ne se choqué point de l'epithete, elle est bien dûe

dûe à un homme qui n'admettoit que des Etres corporels, qui croyoit que l'ame perissoit avec le corps, & qui cependant craignoit les spectres & les esprits. Il redouloit aussi beaucoup la mort, quois qu'il fît profession d'en regarder les suites comme une chimere; & nous n'avons garde de l'en blâmer. Tel est le sort de ceux qui croient se mettre en liberté en secouant le joug de la Religion; ils quittent un bon maître, ou plutot un protecteur, pour devenir esclaves de plusieurs tyrans,

## BLOUNT ET TOLAND.

Ces deux Ecrivains fournissent à Mr. *Leland* la matière d'une quatrième Lettre Mr. BLOUNT ecrivit sous le regne d'un prince, dont les mœurs & les sentimens n'eurent qu'une trop malheureuse influence sur une grande partie de son peuple.  
Tout

Tout libertin se crut alors autorisé à attaquer une Religion dont les preceptes sont si opposés à nos penchans vicieux. Cefut en 1680 que Mr. BLOUNT donna au Public la traduction des deux premiers livres de *la vie d'Apollonius de Tyane* par *Philostrate*. Il y joignit des remarques manifestement destinées à combattre la Religion revelée. Tout le monde scait qu'*Apollonius* etoit un Philosophe Pythagoricien du premier siecle, dont les Payens opposerent les pretendus miracles à ceux de J. C. On convient généralement aussi que *Philostrate* est un Ecrivain fabuleux absolument indigne de foi; *Eusebe* l'a clairement démontré, & quand il ne l'auroit pas fait, tout lecteur judicieux s'en convaincroit aisement en jettant les yeux sur l'ouvrage de cet Auteur. Si ce pendant on veut encore compater ees miracles avec ceux de J. C. nous ne nous y opposons pas, pourvu

pourvu que le parallelle soit fait de bonne foi. Qu'on examine donc équitablement la nature des uns & des autres, la maniere dont ils furent operés, les circonstances qui les accompagnèrent, le but auquel ils etoient destinés, e succès qui les suivit, le nombre & la qualité des temoins qui les rapportent, qu'on examine impartiallement tout cela, le resultat ne peut qu'être glorieux à la cause de la Religion, & couvrir de honte ceux qui osent instituer cet odieux parallelle dans la même vue que Mr. BLOUNT.

Nous ne dirons rien de la Religion d'un Laïque de cet Auteur; ce n'est gueres qu'une traduction de l'ouvrage du Lord Herbert, qui porte le même titre. Mr. BLOUNT eut beaucoup de part au Livre intitulé *Les Oracles de la Raison*. Ce titre pompeux promet beaucoup, mais l'exécution

Part. IV.

U

execution

cution le dement entierement. On ne trouve tans cet ouvrage ni ordre, ni methode; c'est une rapsodie informe de fragmens, de passages, de lettres, &c. Tout ce qu'on y dit de la suffisance de la *Religion naturelle*, est encore entierement tire du Lord *Hertert*, comme on le voit dans une Lettre qui fait partie de cet ouvrage, sous le titre de *Lettre de A. W. à Mr. Blount, concernant la Religion naturelle entant qu'opposée à la revelation.*

On trouve encore dans cet ouvrage un *Summaire de la Religion des Dieux* par Mr. *Blount*. Il se propose d'y montrer que comme on ne doit servir Dieu ni par des images, ni par des sacrifices aussi ne doit on point venir à lui par un mediateur, parceque cela ne Blesse pas moins sa misericorde, qu'une image n'est contraire à sa spiritualité & à son immensité. On ne proposeroit pas de tels argumens, si l'on connoissoit mieux

mieux la Religion. L'institution d'un mediateur, tel que l'Evangile nous le propose, loin de blesser en rien la misericorde de Dieu, est au contraire une marque signalée de sa bonté. Rien n'est plus propre à dissiper les craintes & les doutes des pecheurs penitens, parceque rien ne fait mieux voir comment Dieu peut pardonner le peché, sans de-roger à la majesté de ses perfections, à son amour pour l'ordre, à sa juf-tice & à sa sainteté. Si Dieu, dit Mr. BLOUNT, a destiné un mediateur aux hommes, il etoit donc reconcilié avec eux, & par consequent ils n'avoient point be-foin de mediateur. Quelle logique! Quoi! Quand on se propose un but, les moyens qui y conduisent de-viennent inutiles! En verité Mr. Leland est trop bon de s'arrêter à re-pondre serieusement à de pareilles objections.

Mr. BLOUNT ne se donna pas le  
U 2 temps

tems de publier lui-même son ouvrage ; le chagrin qu'il conçut, de ce que les loix de sa patrie ne lui permettoient pas d'épouser la veuve de son frère, le porta à abréger ses jours par un coup de pistolet. Mr. *Charles Gildon* son ami publia ses *Oracles* & y joignit une *Preface* dans laquelle il entreprit l'apologie du *suicide*. Il en eut honte ensuite, & abjura cette doctrine, ainsi que celle du *Deisme*, & écrivit en faveur de la *Religion*, qu'il avoit autrefois aidé à combattre, un fort bon Livre qui parut en 1705, sous le titre de *Manuel des Deistes*.

Quels qu'ayent été les efforts de Mr. *BLOUNT* contre la *revelation*, il ne paroît pas être parvenu à se convaincre lui-même de la solidité de ses principes. Il lui restoit quelques doutes sur la suffisance du *Deisme*, comme on le voit dans une *Lettre au Dr. Sydenham*, qu'il a mise à

Deistes qui ont paru en Angleterre, &c.

à la tête de ses *Oracles de la raison*.  
„Dans notre voyage vers l'autre  
„monde, y dit-il, le plus sûr est cer-  
„tainement de ne pas s'écartez du  
„grand chemin; & bien que le  
„Deisme soit par lui-même une  
„bonne semence, il ne produira ce-  
„pendant jamais tant de fruits que  
„quand on le mêlera avec le Chris-  
„tianisme”.

Mr. Bradley opposa en 1699  
aux *Oracles de la raison* un *Examen  
impartial de la vérité de la Religion  
Chrétienne*; avec l'*Histoire de la vie &  
des miracles d'Apollonius de Tyane*. Le  
sçavant & ingénieux Dr. Niehols y  
répondit aussi dans sa *Conference  
avec un Deiste*.

U 3      TO-

## T O L A N D.

Sous le masque d'un Chretien cet homme n'etoit dans le fond qu'un Athée , dont la conduite ne démentit pas les Principes. On peut dire que de tous ceux qui ont écrit contre la Religion , nul n'a montré moins de candeur & de probité que lui. C'etoit dailleurs un homme vain , qui vouloit paroître singulier, affectation qui l'a jetté dans plusieurs écarts , & exposé plus d'une fois au mépris des honnêtes gens. C'est ainsi qu'il a soutenu , dans ses Lettres à *Serena* , que le mouvement étoit essentiel à la matière: ce que le Dr. *Clarke* a bien voulu refuter dans sa *Démonstration de l'existence & des attributs de Dieu*. En 1720 *T O L A N D* donna son *Panteisticon* , ouvrage impie , dans lequel il affecte de se montrer grand admirateur de la Philosophie de *Spi-*

noz

niza qui ne reconnoit d'autre Dieu que cet univers. On nere pondit à ce livre insensé que par un silence plein d'horreur & de mepris ; mais après cet ouvrage indigne, une de ses productions qui a fait le plus de bruit, c'est son Ecrit contre l'autorité du canon des Livres du N. T. qu'il publia en 1693, sous le titre d' *Amyntor*. Il y donne une liste des faux évangiles qui parurent dans les premiers âges de l'Egli-  
se, & il entreprend de faire voir que ces Livres, malgré les marques evi-  
dentes de fausseté & d'imposture qu'on y decouvre & qui les ont fait rejeter depuis plusieurs siecles, doivent avoir autant d'autorité que ceux du N. T. reçns aujourdui par tous les Chretiens. Il pretend ce-  
pendant n'avoir eu d'autres vues dans cet ouvrage, que d'établir solidement & de mettre dans tout son jour l'autorité du canon du N. T. Voila un petit echantillon de

la sincerité de cet étrange défenseur de nos Livres sacrés.

L'Amyntor ne demeura pas sans réponse. Le savant Dr. Clarke fit voir la faiblesse de cet ouvrage dans un petit Traité publié en 1699, sous ce titre modeste: *Quelques Reflexions sur la partie du Livre appellé Amyntor, qui regarde les Ecrits des premiers Peres de l'Eglise, & le canon du N. T.* Mr. Etienne Nye se distingua aussi dans cette cause par son *Histoire du canon du N. T.* en réponse à Amyntor, de même que Mr. Richardson dans sa *Defense du canon du N. T.* ouvrage composé avec autant de jugement que de savoir, justement & universellement applaudi. Enfin Mr. Jones traita la matière fort au long dans sa *Nouvelle Methode d'établir pleinement l'autorité & l'authenticité du canon du N. T.*

Tous les Savans, qu'on vient de nom

nommer, ont montré clairement que Mr. TOLAND a traité son sujet avec très-peu de bonne foi. Il en impose à ses lecteurs ou en citant à faux, ou en donnant aux endroits qu'il cite un sens tout différent de celui qu'ils devroient avoir. Il produit des Ecrits du 3me. & 4me. siecle, comme étant du tems des Apôtres, & allegue en leur faveur des Auteurs qui les rejettent & les condamnent en termes exprès. Aucun de ces Ecrits n'a jamais été reçu par toute l'Eglise, ni mis au même rang que nos Livres sacrés. Les IV. Evangiles & les autres Livres du N. T. que nous avons aujourdui, furent reconnus, repandus, lus dans les Eglises dès le commencement. Les Ecrivains des trois premiers siecles nous ont laissé des catalogues des Livres du N. T. où l'on ne trouve aucun de ces Evangiles apocryphes. Cet accord unanime des premiers Chre-

Chretiens à rejeter tous ces faux Evangiles, & à recevoir les Livres que nous regardons aujourd'hui comme canoniques, n'est-il pas une forte preuve de l'autorité & de l'authenticité de ceux-ci? Ce sujet a été en quelque sorte épousé par le Dr. Laraner, dans l'excellent ouvrage qu'il a donné sous le titre de la *Credibilité de l' Histoire Evangelique*. Il a rassemblé dans la 2de. partie, avec toute l'exactitude & toute la diligence imaginables, les passages des Ecrits-vains des premiers siecles, qui regardent les Evangiles & les autres Livres du N. T,

## VI. Nou-

## VI.

NOUVEAUX ELEMENS D'ODONTOLOGIE, contenant l'Anatomie de la Bouche; ou la Description de toutes les parties qui la composent, & de leur usage; & la Pratique abregée du Dentiste avec plusieurs Observations. Par M. L'ECLUSE, Chirurgien Dentiste de S. M. le Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, Chirurgien-Dentiste, Pensionnaire de la Ville de Nancy, & reçu à S. Côme. In 12. pp. 270 environ. A. Paris, chez Delaguette, rue S. Jacques, &c. MDCCCLIV.

(Journal des Scavans Tom. IV, à Amst.  
1754.)

L'AUTEUR de ce Livre a vingt années d'experience, & dans la der-

dernière guerre de Flandres plus de 80000. bouches lui ont passé par les mains: ce qui prouve que nos Militaires ne tombent pas dans l'inconvenient de tant de Citoyens dont *la bouche est en desordre*, ainsi qu'on s'en plaint en plusieurs endroits de cet Ouvrage.

M. Lecluse nous donne trois Traité. Le premier a pour titre, *Anatomie de la Bouche* C'est un morceau purement didactique sur les os, les muscles, les artères, les veines, les nerfs, en un mot, toutes les parties du visage qui ont quelque rapport aux dents. Il faut s'attendre, dans ce detail, à une nomenclature toute de la profession; par consequent destinée aux Eléves, & nullement aux Lecteurs qui ne veulent pas être Dentistes. Nous ne doutons pas que si M. Lecluse avoit voulu donner plus d'étendue à son Livre, il

il ne l'eût orné de plusieurs observations curieuses. Il nous dit, par exemple, que, dans certains Sujets, quelques dents ne viennent que *dans un âge avancé*; sur quoi nous nous ressouvenons d'avoir lu dans la nouvelle Edition de Palfin publiée par M. Petit le Medecin, qu'on a vu une Dame à laquelle il *poussa vingt nouvelles dents* vers l'âge de 70 ans; & qu'un homme, âge de 84 ans, acquit *quatre dents, deux invisives & deux canines*. Ce dernier fait est aussi dans les *Mémoires de l'Academie des Sciences*, &c.



## TABLE DES ARTICLES.

- I. *L'Ambassadrice & ses droits*, par  
Mr. Moser. 238

- II. *Traités de Physique & d'Histoire  
Naturelle*, par M. Deslandes. 245

III. Ex-

III. Extrait d'un mémoire de M. Lin-  
næus, sur des rats de Norvege, que  
les habitans croient tomber du ciel.

247

IV.. Echantillon d'un Catalogue des  
Manuscrits de la Bibliothèque Zalus-  
kienne, par M. Janotzki. 158

V. Analyse des ouvrages des principaux  
Deistes qui ont paru en Angleterre,  
dans le siècle passé & dans celui-ci,  
avec des remarques & un idée des  
réponses qu'on y a faites, en diverses  
Lettres à un ami, par Jean Leland

281

VI. Nouveaux Elemens d'Ontologi,  
par Mr. Leclusé. 318



Lin-  
que  
sich.  
247  
des  
145-  
118  
1013  
i-ii,  
des  
1715  
nd  
281  
logi  
311







